COMMUNIQUE DE PRESSE

Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines – Nouakchott le 28 juillet 2016

Le 20 juin 2016, la Société Tasiast Mauritanie Limited SA (TML.SA) a suspendu unilatéralement ses activités au sein de la mine de Tasiast, à la suite d'un contrôle de routine de l'Inspection du travail qui a mis en évidence des manquements graves à la législation du travail, notamment l'absence de permis de travail pour certains des employés de l'entreprise.

Tout en prenant note de cette décision qui relève de la seule responsabilité de TML.SA, le Gouvernement, soucieux du respect de ses engagements en matière d'investissement étranger, de la préservation des emplois nationaux et de la poursuite de l'activité minière, a engagé des discussions avec TML.SA afin de trouver des solutions permettant à cette société d'opérer durablement dans le pays en conformité avec la réglementation en vigueur.

Au terme des négociations, le Gouvernement et TML.SA ont signé le 27 juillet 2016 un Protocole d'Accord qui porte notamment sur un Plan de mauritanisation accélérée de la main d'œuvre de Tasiast. Ce Plan débouchera, dans les prochaines semaines, sur l'enclenchement d'un important processus de recrutement de compétences nationales qui seront formées et/ou perfectionnées pour occuper, suivant des périodicités définies, des fonctions actuellement assurées par du personnel « Expatrié ». Ainsi, le pourcentage d'expatriés de TML.SA qui représente aujourd'hui 12% des emplois sera réduit à 6% d'ici fin juillet 2018 et à moins de 3% d'ici fin 2020.

Pour assurer le maximum de retombées de l'exploitation de la mine de Tasiast sur l'économie nationale, le Gouvernement et TML.SA ont également convenu de certaines dispositions visant une plus grande efficience des opérations de Tasiast. Dans ce cadre, les services de support de TML.SA qui étaient localisés à l'étranger seront relocalisés en Mauritanie, d'ici la fin de l'année 2016, et les postes correspondants seront mauritanisés à 80% avant la fin de l'année 2018.

Le Gouvernement poursuit ainsi la réalisation des objectifs nationaux liés au développement du secteur minier, à la formation de compétences, à l'emploi et au transfert de technologies.

Il demeure fidèle à sa conviction que la négociation est le moyen le plus adéquat pour résoudre les problèmes et que le respect de la réglementation constitue la meilleure garantie pour la préservation des intérêts des partenaires.